



ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

Recommandations pour 2020

Adoptées lors de la 11^e session plénière de l'ARLEM qui se tiendra à Barcelone (Espagne), le 23 janvier 2020

Après l'élection du Parlement européen en mai 2019 et l'entrée en fonction récente de la Commission, du président du Conseil européen et du haut représentant, l'année 2020 marque l'ouverture d'un nouveau cycle de l'Union européenne. En février 2020, le Comité européen des régions et l'ARLEM entameront un nouveau mandat. Les relations entre les trois rives de la Méditerranée y occuperont une place essentielle, et les projecteurs se porteront sur elles dans le contexte de la célébration du 25^e anniversaire du partenariat euro-méditerranéen lancé à Barcelone en 1995, lequel n'a pas tenu toutes ses promesses: construire un espace commun de paix et de stabilité, construire une zone de prospérité partagée et promouvoir un véritable partenariat social, culturel et humain.

La stabilisation politique et économique de la région méditerranéenne figure parmi les priorités essentielles de l'Union pour la Méditerranée (UpM), de l'Union européenne et de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM). Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que l'Union européenne soit forte et unie, en particulier dans une période où, au niveau mondial, prévalent l'imprévisibilité et l'unilatéralisme. Des priorités telles que l'action pour le climat, la lutte contre les inégalités sociales et l'émancipation des jeunes et des femmes deviendront plus centrales, tandis que des enjeux politiques clés – pouvoir notamment garantir l'efficacité d'une gouvernance démocratique, développer l'état de droit et assurer le respect des droits de l'homme – restent essentiels.

Dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et de ses objectifs de développement durable (ODD), l'engagement actif, les contributions concrètes et la solidarité des régions et des villes sont nécessaires pour éliminer la pauvreté, protéger la planète contre la dégradation, garantir aux personnes une vie prospère et épanouissante, et favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

L'ARLEM, qui rassemble les collectivités locales et régionales (CLR) des trois rives de la Méditerranée au sein d'une assemblée commune, a pour rôle de promouvoir une approche à multiveaux de la politique européenne de voisinage (PEV) et la territorialisation des politiques sectorielles de la région

euro-méditerranéenne en les rapprochant des citoyens, et en soutenant la décentralisation, notamment dans ses relations avec le développement territorial.

En tant que représentante de la dimension territoriale de l'Union pour la Méditerranée (UpM), dont le secrétariat célébrera en 2020, en même temps que l'ARLEM, son 10^e anniversaire, cette assemblée a la capacité de soutenir, au niveau local et régional, la coopération entre l'Union et ses voisins méridionaux.

RECOMMANDATIONS DE L'ARLEM POUR 2020

Développement économique durable

1. La révolution numérique a transformé la société à une vitesse et avec une ampleur sans précédent. La diffusion rapide des technologies numériques transforme de nombreuses activités économiques et sociales. L'expansion de l'économie numérique crée de nombreuses opportunités économiques nouvelles, mais les résultats positifs sont loin d'être automatiques.
2. L'ARLEM invite tous les niveaux de gouvernement de la Méditerranée à promouvoir la numérisation de leurs sociétés et, en particulier, à concevoir des programmes de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) pour leur permettre de devenir compétitives sur la scène mondiale du commerce électronique. Ce soutien devrait d'abord s'attacher à certaines compétences informatiques de base, la gestion de site internet et la logistique. L'échange d'expériences avec d'autres collectivités locales et régionales de la région présentant des systèmes similaires devrait être recherché.
3. L'ARLEM invite les gouvernements centraux de la région méditerranéenne à faire participer davantage les autorités locales aux politiques menées en faveur de l'entreprise et à élaborer des stratégies de spécialisation intelligente afin de contribuer à créer des synergies dans des domaines clés pour le développement local et régional.
4. L'ARLEM plaide pour la création d'une initiative de l'Union visant à favoriser la croissance et la création d'emplois en améliorant l'environnement économique local, en stimulant l'esprit d'entreprise et en attirant les investissements en faveur du développement économique durable dans le voisinage méridional, comme celui existant pour le partenariat oriental (l'initiative «Les maires pour la croissance économique»).
5. L'ARLEM se félicite de l'initiative *Med4Jobs* lancée récemment, qui s'est imposée, par le soutien qu'elle a apporté à treize projets différents, comme un instrument efficace pour améliorer les perspectives socio-économiques des populations de la région méditerranéenne.
6. L'ARLEM invite les organisations intergouvernementales, en particulier l'Union européenne, l'Union pour la Méditerranée et les Nations unies à reconnaître l'entrepreneuriat des jeunes comme un facteur clé du développement économique dans la région méditerranéenne. Dans ce domaine, l'ARLEM poursuivra la coopération avec la Commission et l'UpM.

7. Il convient de citer l'exemple du prix de l'ARLEM pour «l'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée». Grâce à lui, l'assemblée contribue concrètement à mettre en avant le succès de jeunes entrepreneurs de la région méditerranéenne qui sont eux-mêmes susceptibles de devenir pour d'autres une source d'inspiration. Cette initiative vise aussi à démontrer l'incidence positive que les collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens peuvent avoir sur l'écosystème entrepreneurial et à mettre en évidence la manière dont les jeunes entrepreneurs des pays partenaires méditerranéens prennent activement en main leur avenir et créent des emplois pour le développement économique local. L'UpM pourrait envisager de créer une communauté des entreprises de la Méditerranée réunissant les lauréats et les candidats présélectionnés, qui sont issus de différents secteurs et se situent à des niveaux d'innovation variés.
8. L'ARLEM demande que les collectivités locales et régionales soient associées à la formulation de la stratégie sur la jeunesse qu'élabore l'UpM.

L'action pour le climat en Méditerranée

9. La région méditerranéenne a été désignée comme l'un des principaux points névralgiques du changement climatique à l'échelle mondiale en raison de la pénurie d'eau, de la désertification, de la concentration des activités économiques et de la population dans les zones côtières, ainsi que de la dépendance à l'égard d'une agriculture sensible aux changements climatiques.
10. L'ARLEM recommande que les villes et les régions du Bassin méditerranéen s'engagent davantage en faveur d'une action renforcée en matière de climat, notamment par l'intermédiaire de la Convention des maires, à laquelle l'ARLEM exprime son plein soutien. L'ARLEM ambitionne de bâtir un solide partenariat entre les collectivités locales et régionales en vue de la 26^e session de la conférence des parties (COP 26) à la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) qui se tiendra à Glasgow en 2020, pour soutenir le rôle des villes et des régions dans leur contribution aux ODD des Nations unies. Il vise aussi à renforcer sa gouvernance mondiale pour la rendre plus inclusive.
11. À la suite de l'adoption de son rapport intitulé «*Blue economy for local authorities in the Mediterranean*» [«L'économie bleue pour les collectivités locales en Méditerranée» – rapporteur: Vincenzo Bianco (IT/PSE), conseiller municipal de Catane et président du conseil national de l'Association nationale des communes italiennes (ANCI)], l'ARLEM continuera d'œuvrer en faveur d'une économie bleue intelligente et résiliente pour ce qui est de l'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et des emplois, ainsi que la santé des écosystèmes océaniques.
12. L'ARLEM va également poursuivre et développer sa coopération très fructueuse avec le secrétariat de l'UpM, ainsi que ses efforts pour soutenir et faciliter le dialogue régional sur l'économie bleue, avec un souci de convergence dans l'éventualité d'une seconde réunion ministérielle de l'UpM et d'une déclaration en 2020.

13. L'ARLEM demande que les collectivités locales et régionales soient pleinement associées à la mise en œuvre de la stratégie pour l'eau en Méditerranéenne, laquelle donne un cadre essentiel pour la gestion collective de l'eau, et qui devrait permettre de faire progresser la protection de l'environnement dans cette région touchée par les effets dommageables du changement climatique.

L'autonomisation des femmes

14. L'ARLEM s'efforce de promouvoir l'émancipation des femmes ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes que ce soit en termes de droits ou d'opportunités, sachant qu'il s'agit là d'un atout essentiel pour favoriser la stabilité régionale et le développement socio-économique. Il convient d'éliminer les obstacles à la participation active des femmes à la vie politique et de lever toute barrière, juridique ou autre, entravant la participation politique des femmes aux processus électoraux ainsi qu'à leur représentation à l'issue des élections, y compris aux postes à responsabilités, afin d'encourager l'émergence de sociétés plus stables, plus prospères et plus inclusives.
15. L'ARLEM fait valoir que l'adoption de politiques tenant compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes est aussi indispensable pour permettre aux femmes d'accéder à l'autonomie économique dans la région.
16. L'ARLEM demande à être pleinement associée aux grandes réunions régionales qui auront lieu sur le thème de l'émancipation des femmes, comme la 5^e conférence *Women4Med*, organisée en 2020 par le secrétariat de l'UpM, et qui est l'une des principales plateformes régionales d'échange d'expériences sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et qui promeut la pleine intégration des jeunes femmes dans toutes les sphères politique, sociale et économique.

Autres recommandations

17. L'ARLEM souligne l'importance du développement territorial et du renforcement des capacités des collectivités locales, avec «l'initiative de Nicosie» à destination des municipalités libyennes, qui offre un exemple de coopération décentralisée fondée sur un partenariat avec une approche ascendante, et elle invite les institutions européennes à soutenir des initiatives de coopération similaires entre pairs dans tous les pays partenaires.
18. Pour ce qui est de la fusion envisagée, lors de la prochaine période budgétaire à long terme de l'Union (CFP 2021-2027), de plusieurs instruments d'action extérieure de l'Union au sein de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI), l'ARLEM se félicite que le budget proposé pour l'action extérieure de l'Union soit augmenté (jusqu'à 123 milliards d'EUR, contre 94,5 milliards d'EUR pour la période 2014-2020), soit environ 10 % du montant total du CFP. Elle espère que l'accord final ne conduira pas à réduire ces dotations.

19. Dans ce contexte, l'ARLEM souligne que perspective à long terme et prévisibilité doivent être maintenues dans la coopération européenne avec ses pays partenaires méditerranéens, y compris au niveau infranational. Il est notamment impératif que ni l'assistance de l'Union aux collectivités locales et régionales des pays du partenariat, ni la collaboration qu'elle mène avec eux ne souffrent, que ce soit au plan financier ou organisationnel, de l'accroissement de la flexibilité dans la répartition des ressources pécuniaires ou autres entre les différents programmes géographiques et thématiques. À cette fin, l'ARLEM demande qu'un programme spécifique, doté d'un budget adéquat directement alloué aux projets destinés aux collectivités locales et régionales, soit inclus dans le pilier thématique de l'instrument.
-